

cations nécessaires à une étude intelligente de la question sucrière canadienne telle qu'elle se pose en 1898. Sa seule prétention est de donner au public des renseignements et des chiffres exacts, et, pour la plupart, inédits.

Comme conclusion, il propose une solution basée sur l'établissement d'un régime de protection, directe ou indirecte, mais d'une durée suffisante pour assurer le développement complet de l'industrie canadienne.

Cette solution lui paraît être la plus simple, la plus pratique, mais il n'entend pas la donner comme la seule possible. Il serait au contraire enchanté d'apprendre qu'on en a trouvée une meilleure, permettant d'obtenir plus promptement et surtout plus sûrement le résultat désiré, c'est-à-dire l'établissement définitif d'une industrie agricole qui deviendra à bref délai la plus brillante des industries nationales du Canada.